

EXPERTISES TRANSVERSALES

Indivision et séparation : l'heure des comptes

Comment bien liquider une indivision, et anticiper les problèmes liquidatifs



Les liquidations d'indivisions soulèvent couramment des difficultés à raison de diverses problématiques qui se posent au notaire : quotités d'acquisition inégales, financement inégal, occupation privative d'un bien, travaux d'amélioration...

La présente formation doit permettre aux participants de traiter correctement toutes les étapes d'une liquidation d'indivision et d'anticiper certaines difficultés.



OBJECTIFS ET CONTENU PÉDAGOGIQUE

- Identifier les typologies d'indivision (indivision particulière/universelle)
- Maîtriser les relations pécuniaires entre indivisaires
- Connaître le régime des différentes créances et dettes de l'indivision
- Savoir établir les comptes d'indivision
- Savoir prendre en compte le passif contracté par les indivisaires
- Déterminer le montage le plus adapté pour procéder à une acquisition indivise (choix des quotités d'acquisition)



APPROCHE PÉDAGOGIQUE

- Rappel des principes
- Exposé théorique
- Propos illustrés de jurisprudences récentes
- Mises en situation
- Cas pratiques / Étude de cas / Série d'exemples concrets
- Support visuel



FORMATEURS

Coline CADOUOT-ULLIEL
et Sébastien RICHARD
Juristes consultants du CRIDON LYON

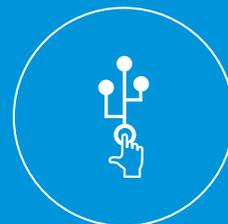


DURÉE

7h

MODALITÉ D'ÉVALUATION MISE EN ŒUVRE

évaluation des objectifs de la formation et de son organisation



PUBLICS

Notaires
Clercs
Collaborateurs

NIVEAU

Maîtrisant

OBJECTIF

●●●○ Devenir expert

PRÉ-REQUIS

Connaissance de base en indivision et partage



PLUS-VALUE

Maîtrise d'une liquidation d'indivision



CRIDON LYON
Partenaire expert du notaire

- Droit civil des obligations
- Droit civil de la famille

1 **PROPOS LIMINAIRES**

45min

- Notions d'indivision, de partage
- Distinction indivision universelle/ indivision particulière

2 **LA NÉCESSITÉ DE COMPTES**

45min

- Le compte d'administration de l'article 815-8 du Code civil
- Les comptes d'indivisaires des articles 864 et 867 du Code civil
- Le compte général d'indivision

3 **L'INDIVISAIRE CRÉANCIER**

2h30

- La conservation et l'amélioration du bien indivis de l'article 815-13 du Code civil
 - conditions et valorisation
 - imprescriptibilité
- Le financement de l'acquisition indivise
 - la qualification de créance de 815-13 pour le remboursement et l'apport
 - les limites de cette qualification
- La rémunération de l'indivisaire gérant de l'article 815-12 du Code civil

4 **L'INDIVISAIRE DÉBITEUR**

2h

- La jouissance privative de l'article 815-9 du Code civil
 - notion
 - évaluation
 - prescription de l'article 815-10 du Code civil
- La détérioration du bien indivis de l'article 815-13 alinéa 2 du Code civil
 - notion
 - évaluation
 - imprescriptibilité
- Le compte de fruit de l'article 815-10 du Code civil
 - conditions
 - qualification
- L'avance en capital de l'article 815-11 alinéa 4 du Code civil
 - conditions et procédure
 - qualification (partage provisionnel ou partage définitif)

5 **CAS PRATIQUES**

1h